

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (en application du Décret n° 95-635 du 6 mai 1995)

## Exercice 2005

### Eau Potable

#### I – Indicateurs techniques

##### A – La Production

La commune utilise pour sa production d'eau potable divers points de prélèvements

##### 1) Localisation des points de prélèvements :

###### a) Sources :

- Gauche Baisse (ban de Saint Hippolyte) (1)
- Grotenwasser (ban de la Vancelle) (2)
- Chalmont (ban de Lièpvre) (3)

###### b) Forages :

- Forage de Châtenois-Scherwiller à partir de la nappe phréatique.

Ces différents points de prélèvements sont retracés sur la carte jointe en annexe n°1.

##### 2) Nature des ressources utilisées :

Il s'agit uniquement de production d'eau potable.

##### 3) Volumes produits :

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
- Gauche Baisse (Estary)	26 025 m3	30 542 m3
- Grotenwasser (La Vancelle)	35 129 m3	38 536 m3
- Chalmont (La Vaurière)	<u>36 630 m3</u>	<u>41 374 m3</u>
<b>Production propre :</b>	<b>97 784 m3</b>	<b>110 452 m3</b>
- Châtenois-Scherwiller	<u>143 875 m3</u>	<u>150 846 m3</u>
<b>Total prélevé :</b>	<b>241 659 m3</b>	<b>261 298 m3</b>

Il convient de noter que la production propre est en augmentation de 12,95 % par rapport à 2004. Les pompages effectués sur la nappe phréatique à partir de la station de Scherwiller, sont eux en augmentation de 4,84 % sur la même période.

## B – La Distribution et la consommation :

### 1) Le Réseau

La longueur du réseau géré par la Commune est de 21,029 Km  
Il est détaillé comme suit :

<u>Lieu :</u>	<u>Longueur :</u>	<u>Année de construction</u>
- village (*)	6,970 km	1931
- liaison réservoir Frankembourg	3,100 km	1966
- village	3,663 km	1971
- lotissement du Frankembourg	0,615 km	1974
- liaison réservoir-station de pompage	4,956 km	1984
- Grands Jardins	0,390 km	1990
- Grands Jardins	0,370 km	1993
- Musloch	0,090 km	1993-94
- Hoimbach	0,015 km	1995
- Zone d'habitation de (devant Chalmont )	0,490 km	1997
- Grands Jardins	0,315 km	1998
- Côté Nord de la salle Polyvalente	0,055 km	1998

(\*) y compris le remplacement des conduites des rues Clémenceau, Saint Antoine, du Hoimbach, Grand rue et Vieille Fontaine réalisé dans le cadre du réaménagement des rues du village qui sera chiffré ultérieurement.

### L'ancienneté du réseau est la suivante :

- 33,14 % a plus de 45 ans
- 35,08 % a entre 25 et 35 ans
- 23,57 % a entre 15 et 25 ans
- 8,21 % a moins de 15 ans

Ces pourcentages seront actualisés après chiffrage des longueurs des conduites rénovées évoquées ci-dessus.

### 2) Les réservoirs

Ils permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'accident grave, sur les conduites. En 2005, ils étaient les suivants : (voir localisation sur annexe n°1)

<u>Désignation :</u>	<u>Volumes stockés :</u>
- Estary	200 m <sup>3</sup>
- La Vancelle	300 m <sup>3</sup>
- Chalmont	240 m <sup>3</sup>
- Bois l'abbesse	<u>300 m<sup>3</sup></u>
Total	1 040 m <sup>3</sup>

### 3) La Consommation :

	<u>2005</u>
- Nombre d'habitants :	1650
- Nombre de branchements domestiques :	650

- Consommation domestique :	77 093 m3
- Nombre de branchements industriels :	6
- Consommation industrielle :	129 498 m3

#### **4) Achats d'eau**

Les volumes d'eau achetés de 1990 à 2005 sont retracés dans le tableau ci-dessous qui reprend les coûts en francs ainsi que leur contrepartie en Euros.

Année	Prix du m3 (T.T.C.)	Euros	Volume	Coût	Euros
1990	0,74 F	0,11 €	51 606 m3	38 188,44 F	5 821,79 €
1991	0,95 F	0,14 €	64 378 m3	61 159,10 F	5 323,64 €
1992	0,98 F	0,15 €	74 574 m3	73 082,52 F	11 141,36 €
1993	1,04 F	0,16 €	75430 m3	78 454,48 F	11 960,31 €
1994	1,33 F	0,20 €	57 758 m3	76 818,14 F	11 710,85 €
1995	1,15 F	0,18 €	90 133 m3	103 652,95 F	15 801,79 €
1996	1,25 F	0,19 €	81 716 m3	102 145,00 F	15 571,90 €
1997	1,2870999 F	0,20 €	111 388 m3	143 367,49 F	21 856,23 €
1998	1,2237999 F	0,19 €	99 518 m3	121 790,12 F	18 566,78 €
1999	1,25945 F	0,19 €	73 073 m3	91 739,50 F	13 985,60 €
2000	1,361 F	0,21 €	64 599 m3	87 916,01 F	13 402,71 €
2001	1,73 F	0,26 €	71 992 m3	124 552,39 F	18 987,89 €
2002	1,868 F	0,28 €	88 628 m3	165 600,87 F	25 245,69 €
2003	1,73 F	0,26 €	119 469 m3	206 691,72 F	31 509,95 €
2004	2,076 F	0,32 €	149 865 m3	311 135,30 F	47 432,27 €
2005	2,976 F	0,45 €	152 511 m3	453 834,48 F	69186,62 €

Sur les trois dernières années, nous constatons une augmentation des volumes d'achats d'eau significative.

#### **5) Pertes sur la distribution :**

	<b><u>2004</u></b>	<b><u>2005</u></b>
- Volumes produits :	97 784 m3	110 452 m3
- Volumes achetés :	143 875 m3	150 846 m3
- Volume distribué :	193 911 m3	206 591 m3
- Pertes :	47 748 m3 (19,75 %)	54 707 m3 (20,93 %)

Entre 2004 et 2005, le pourcentage des pertes par rapport au total des volumes produits et des volumes achetés marque une certaine stabilité, bien qu'en volume celles-ci soient en progression de plus de 7000 m3. Quand on sait que de 1995 à 2000 les pertes représentaient à peu près 30 % des volumes précités, on constate que le gain réalisé est appréciable. Ceci semble résulter, en grande partie, des fuites repérées et auxquelles nous avons remédié. La rénovation du réseau découlant de la rénovation de la voirie explique aussi, pour une bonne part cette amélioration. La poursuite de ces travaux de voirie devrait encore nous permettre d'améliorer ces résultats qui pourraient descendre sous les 20 %.

### **C) Qualité de l'eau distribuée (décret n° 94-841 du 26/09/94)**

#### **1) Mesures de prévention pour la qualité de la production.**

### **Périmètre de protection :**

L'Arrêté préfectoral n° 47285 du 10 août 1976 (articles 4 et 5) a instauré la mise en place de périmètres de protection rapprochée des points de captage d'eau potable. Par délibération du 13 Octobre 2006 (point n°100/2006) le Conseil municipal décide de confier à l'O.N.F. la maîtrise d'œuvre de l'étude technique en vue de la mise en place effective du périmètre de protection rapprochée auprès du captage « Gauche Baisse » sur le ban de la commune de Saint Hippolyte.

### **2) Surveillance de la qualité de l'eau distribuée :**

La mise en application du décret du 3 janvier 1989 (normes européennes sur la qualité de l'eau) a eu pour conséquence la création d'un nouveau programme d'analyse élaboré par la D.D.A.S.S. et mis à jour le 14 octobre 2003. Ce programme est toujours en vigueur en 2005 (annexe n° 2). Le nombre d'analyses imposé cette année figure sur le document ci-annexé (annexe n° 3). Les analyses réalisées figurent sur le document récapitulatif en annexe n° 4). Ce document a été porté à la connaissance du consommateur par voie de presse et d'affichage ainsi qu'à l'appui de la dernière facture d'eau de l'année.

## **A – Prix de l'eau**

### **1) Tarification unique :**

- consommation réelle.

### **Fixation et révision :**

- annuellement, par décision du Conseil Municipal

### **2) Prix de base au mètre cube (au 01/01/ 2005)**

- prix hors taxes :	1,260 €	(1,24 € en 2004)
- redevance antipollution	0,484 € (Agence de l'eau)	(0,46 € en 2004)
Prix total au m3 :	<b>1,744 €</b>	(1,70 € en 2004)

### **3) Présentation comparative d'une facture au 01/01/2004 et au 01/01/2005 :**

(voir annexe n° 5)

Les conditions d'établissement des factures d'eau et d'assainissement ont été précisées par un arrêté ministériel du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution d'eau et de collecte et de traitement des eaux usées (J.O. du 23 juillet 1996). Cet arrêté précise le contenu et la présentation de la facture ainsi que ses modalités d'établissement, en vue d'assurer au consommateur une information claire et détaillée. Ainsi, la facture doit comprendre notamment **trois rubriques distinctes** relatives respectivement à la distribution de l'eau, à la collecte et au traitement des eaux usées et aux prélèvements des organismes publics. Chacune de ces rubriques doit ensuite être détaillée et faire apparaître, pour les deux premières, la part liée à la consommation d'eau et, le cas échéant, le montant de l'abonnement. La facture doit également faire apparaître, s'il y a lieu, la part du montant des rubriques eau et collecte et traitement des eaux usées revenant respectivement à l'entreprise gestionnaire du service, à la collectivité locale, ou à l'établissement public de coopération intercommunale.

## **B- Les autres indicateurs financiers**

### **1) Autres recettes d'exploitation :**

Vente aux autres collectivités : néant en 2005

## **2) La dette au 01/01/2006 :**

La dette du service est éteinte en totalité.

## **3) Travaux réalisés en 2005**

- ✓ remplacement conduite eau rue Clemenceau (solde) : 31 985,14 €
- ✓ remplacement conduite eau rue du Hoimbach : 233 933,20 €

## **4) Autofinancement et capacité d'emprunt :**

### **a) Autofinancement :**

L'autofinancement se compose de deux volets. Les amortissements qui serviront au financement du remplacement futur des investissements en place et les provisions pour risques d'une part et l'excédent d'exploitation devant servir à financer les investissements du budget N + 1 d'autre part.

L'autofinancement dégagé de 2002 à 2005 se présente comme suit :

<b><u>Année</u></b>	<b><u>Amortissements et provisions</u></b>	<b><u>autofinancement complémentaire</u></b>
2002	40 623,49 €	110 473,37 €
2003	41 346,03 €	131 397,41 €
2004	44 129,42 €	370 986,82 €
2005	46 143,33 €	316 660,06 €

### **Commentaire :**

Les amortissements de 2002 à 2005 marquent une progression régulière. L'autofinancement ne fait plus l'objet d'une budgétisation. Il figure au budget primitif à titre prévisionnel, et se trouve englobé, en fin d'exercice, dans l'excédent reporté qui est affecté globalement (budget eau + budget Assainissement) en tant que financement de la section d'investissement de l'année suivante. On constate une forte hausse de ce mode de financement de nos investissements de 2002 à 2004. En 2005 il apparaît une légère baisse qui devrait se confirmer en 2006. Avec la mise en service de la station d'épuration de Sélestat, cette situation ne devrait pas s'améliorer et devrait nous amener à mener une réflexion sur l'évolution du prix de l'eau dans les années à venir, compte tenu bien sûr, aussi, des nouveaux investissements qui pourraient être mis en place.

### **b) Capacité d'emprunt :**

Les derniers emprunts étant remboursés depuis plusieurs années, notre capacité d'emprunter est reconstituée à son maximum et devrait nous permettre, en cas de besoin, de faire face aux besoins de financement qui pourraient apparaître sans recourir, de façon excessive à l'autofinancement.

## **5) Travaux envisagés et programmés pour les exercices ultérieurs :**

### **Exercice 2006 :**

- renouvellement conduite AEP Faubourg de Sélestat : 8 103,00 €
- renouvellement conduite AEP rue du Hoimbach : 44 300,00 €
- renouvellement conduite AEP Vieille Fontaine et grand'rue : 327 597,00 €

## Exercices ultérieurs :

### Exercice 2007 :

- renouvellement conduite AEP rue de la Gare et route de Rombach-le –Franc (programme non chiffré à ce jour)

# Assainissement

## I – Indicateurs techniques

- Nombre d'habitations disposant d'un système d'assainissement non collectif : 44
- Carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel :  
Une étude de zonage est prévue dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif mis en place et approuvé en 2005 par le Conseil Municipal. Dans le cadre de cette étude, des essais à la tarière sont, entre autres, réalisés sur le territoire de la commune pour déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif. Toutefois, une étude à la parcelle sera nécessaire lors d'une construction ou d'une réhabilitation en zone d'assainissement non collectif afin de définir la filière la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain et au projet. Le dossier du zonage doit être soumis à enquête publique. Pour plus de renseignements sur le fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, consulter le dossier en mairie.
- Justification du choix de l'assainissement individuel :
  - coût engendré par l'éloignement du réseau existant
  - difficultés techniques de réalisation

## II – Indicateurs financiers

### A -Prix de l'assainissement :

#### 1) Tarification.

- Tarification unique pour les habitants raccordables, les non raccordables étant exonérés.
- Fixation et révision : Annuellement sur décision du Conseil Municipal.

#### 2) Eléments relatifs au prix du mètre cube :

- prix au 01/01/2005 : 0,49 €(facturation proportionnelle au volume d'eau consommée) pour mémoire, le tarif était de 0,48 €en 2004.

#### 3) Présentation comparative d'une facture au 01/01/2005 et au 01/01/2006

Voir annexe n° 6

### B - Autres indicateurs financiers :

#### 1) Autres recettes d'exploitation.

- Droits de branchement (tarif 2008 : voir annexe n° 7)

## **2) Dette au 01/01/2006 :**

La dette du service est éteinte en totalité, et devrait permettre, en cas de besoin, de recourir à l'emprunt sans grever excessivement la redevance d'assainissement.

## **3) Autofinancement et capacité d'emprunt.**

### **a) Autofinancement :**

- Compris dans l'autofinancement du budget Eau.

### **b) Capacité d'emprunt :**

- même remarque que pour le budget Eau

## **4) Travaux réalisés en 2005 :**

- Néant.

## **5) Travaux envisagés et programmés pour les exercices ultérieurs :**

### **Exercice 2006 :**

- Travaux d'assainissements communaux et intercommunaux : 490 000,00 €

### **Exercices ultérieurs :**

Programmes restant à élaborer